



WEBINAIRE 14 MARS 2023 - 11h

APPEL À PROJETS

IRVE : soutien au déploiement de stations de recharge haute puissance pour véhicules électriques

AU PROGRAMME

- > La présentation des enjeux et des thématiques
- > Les modalités de financements et de candidature
- > Questions / réponses en direct



Céline CORDIER
Cheffe de projets IA - France 2030



Rebecca MARTIN
Ingénieure électromobilité





- > **Présentation de France 2030**
- > Enjeux de l'AAP IRVE
- > Critères de sélection
- > Modalités de financement, dépenses éligibles
- > Zoom sur les études à produire : études de planification, études d'impact sur le réseau électrique, études d'impact sur les émissions de CO2
- > Bilan de la 1^e relève
- > Questions réponses



France 2030 : un plan d'investissement pour la France de demain

- Plus de **50 milliards** d'euros déployés sur 5 ans (20 Mds € du PIA 4 et 34 Mds € de nouveaux crédits)
- **10 objectifs** pour répondre aux grands défis de notre temps

MIEUX PRODUIRE

Objectif

1

Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille (SMR)

Objectif

2

Devenir le leader de l'hydrogène vert

Objectif

3

Décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 %

Objectif

4

Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030

Objectif

5

Produire le 1^{er} avion bas carbone

MIEUX VIVRE

Objectif

6

Investir dans une alimentation saine, durable et traçable

Objectif

7

Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain

Objectif

8

Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs

MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

Objectif

9

Investir dans la nouvelle aventure spatiale avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites

Objectif

10

Investir dans le champ des fonds marins pour une meilleure compréhension du vivant



France 2030 à l'ADEME



**Décarbonation
industrie**



Hydrogène décarboné



**Recyclage et
réincorporation**



**Produits biosourcés
Biocarburants durables**



**Ville Durable
Bâtiment innovant**



**Bois
Forêt**



**Décarbonation
Mobilités**



**Energies
renouvelables**



Appels à projets France 2030 à l'ADEME en cours

Stratégie	Maturation et Démonstration	Industrialisation	Soutien au déploiement
Décarbonation Industrie	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Développement de briques technologiques et démonstrateurs</u> • <u>Développement de briques technologiques et services par des PME pour la décarbonation de l'industrie</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Soutien de l'offre de solutions de décarbonation des industriels</u> • <u>Développement de Zones Industrielles Bas Carbone</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Industrie Zéro Fossile – volet 1 (BCIAT)</u> • <u>Industrie Zéro Fossile – volet 2 (DECARB IND)</u>
Hydrogène	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Briques technologiques et démonstrateurs H2</u> 	<i>IPCEI</i>	
Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Recyclage des plastiques</u> 	
Produits biosourcés et carburants	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Développement d'une filière de production française de carburants aéronautiques durables</u> • <u>Produits biosourcés et biotechnologies industrielles</u> 		
Ville durable Bâtiment innovant	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et le traitement de l'air du bâtiment</u> • <u>Mixité pour la Construction Bas Carbone</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres produits biosourcés</u> 	
Bois Forêt			<ul style="list-style-type: none"> • <u>Bois chaleur pour l'industrie du bois</u>
Décarbonation mobilités	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Digitalisation et Décarbonation du Transport Ferroviaire</u> • <u>Logistique 4.0</u> 		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques</u>
Energies Renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Développement de briques technologiques et démonstrateurs pour les systèmes énergétiques</u> • <u>Développement de briques technologiques par des PME pour les systèmes énergétiques</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Aide à l'investissement de l'offre industrielle des énergies renouvelables</u> • <u>AMI pour le développement des infrastructures portuaires métropolitaines pour l'éolien flottant</u> • <u>AMI pour le développement de la filière industrielle de l'éolien flottant</u> 	



- > Présentation de France 2030
- > **Enjeux de l'AAP IRVE**
- > Critères de sélection
- > Modalités de financement, dépenses éligibles
- > Zoom sur les études à produire : études de planification, études d'impact sur le réseau électrique, études d'impact sur les émissions de CO2
- > Bilan de la 1^e relève
- > Questions réponses



L'AAP IRVE vise à soutenir le développement de réseaux de bornes de recharge de haute puissance

Objectifs

- L'appel à projet IRVE est destiné aux opérateurs privés et aux collectivités territoriales et AODE.
- Doté d'un budget de 300 M€ sur 3 ans, il vise à créer les infrastructures nécessaires au développement du véhicule électrique, dans un contexte européen d'interdiction de vente des véhicules thermiques à partir de 2035.
- Deux vagues sont ouvertes chaque année, au 1^{er} janvier et au 1^{er} juin jusqu'en 2024.





- > Présentation de France 2030
- > Enjeux de l'AAP IRVE
- > **Critères de sélection**
- > Modalités de financement, dépenses éligibles
- > Zoom sur les études à produire : études de planification, études d'impact sur le réseau électrique, études d'impact sur les émissions de CO2
- > Bilan de la 1^e relève
- > Questions réponses





1 – Critères d'éligibilité : définition de seuils

Montant minimum de coût du projet : 5 M€ pour les opérateurs privés et 2 M€ pour les collectivités, AOM et AODE.

Les réseaux éligibles sont composés au minimum de 100 points de recharge pour les opérateurs privés et de 30 points de recharge pour les collectivités, AOM et AODE.

Infrastructures éligibles : chaque station doit disposer d'un minimum de 4 points de charge, dont la moitié ont une puissance unitaire simultanée a minima de 150 kW.

Appréciation de la solidité du plan de financement du projet et de son modèle économique

Les travaux doivent débuter dans les 6 mois après conventionnement, et la dernière station doit être mise en service au plus tard dans les 3 ans.

Pas de seuil défini pour les projets bornes poids-lourds / Seuils adaptés pour les ZNI :

Montant du projet de 100.000€

Minimum de 1 PDC DC par station.



2 – Critères de sélection : grille multi-critères

CRITERES	Sous-critères
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Proportionnalité et efficacité de l'aide demandée (€/T CO2 évitée) - Robustesse du plan de financement (attention aux besoins en fonds propres)
Montage du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence de la gouvernance, du planning, des jalons décisionnels, de la gestion des risques, de la description des coûts projet - Information et échange avec l'autorité ayant compétence IRVE, cohérence avec le SDIRVE
Consortium	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence et complémentarité du partenariat - Impact sur l'écosystème territorial, français ou européen, notamment à travers la sélection des fournisseurs de bornes et de transformateurs <ul style="list-style-type: none"> - Implication des entités propriétaires
Impacts / caractéristiques techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Performance environnementale - Pérennité des infrastructures, dispositif de maintenance envisagé, facilité d'accès aux pièces détachées - Qualité et complétude des études de planification et du choix de localisation des stations <ul style="list-style-type: none"> - Qualité et complétude de l'étude d'impact réseau électrique - Qualité et services associés (interopérabilité, mode de paiement, tarification, dispositifs d'amélioration de l'expérience utilisateur)
Impacts socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Retombées du projet dans l'UE et impacts sur la chaîne de valeur <ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois - Bénéfices directs ou indirects pour l'écosystème industriel <ul style="list-style-type: none"> - Enjeux sociaux, sociétaux, territoriaux
Pertinence du modèle d'affaire	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au marché et modèle d'affaires - Qualité du modèle économique, rentabilité, TRI projet - Qualité du plan d'affaires et analyse concurrentielle, hypothèses étayées



- > Présentation de France 2030
- > Enjeux de l'AAP IRVE
- > Critères de sélection
- > **Modalités de financement, dépenses éligibles**
- > Zoom sur les études à produire : études de planification, études d'impact sur le réseau électrique, études d'impact sur les émissions de CO2
- > Bilan de la 1^e relèvé
- > Questions réponses



Cadre de l'AAP

Structure partenariale

- Projet **Mono partenaire** ou **consortium**

Porteur de projet

- Opérateur privé, collectivité territoriale, AOM ou AODE

Durée des projets

- 3 ans maximum pour la mise en service des stations, puis 5 ans de suivi d'exploitation

Dépenses éligibles :

- Bornes
- Transformateurs
- Main d'oeuvre installation
- Main d'oeuvre génie civil
- Structures des ombrières
- Etudes dans la limite de 25 k€

Dépenses éligibles et taux d'aide

Taux d'aide :

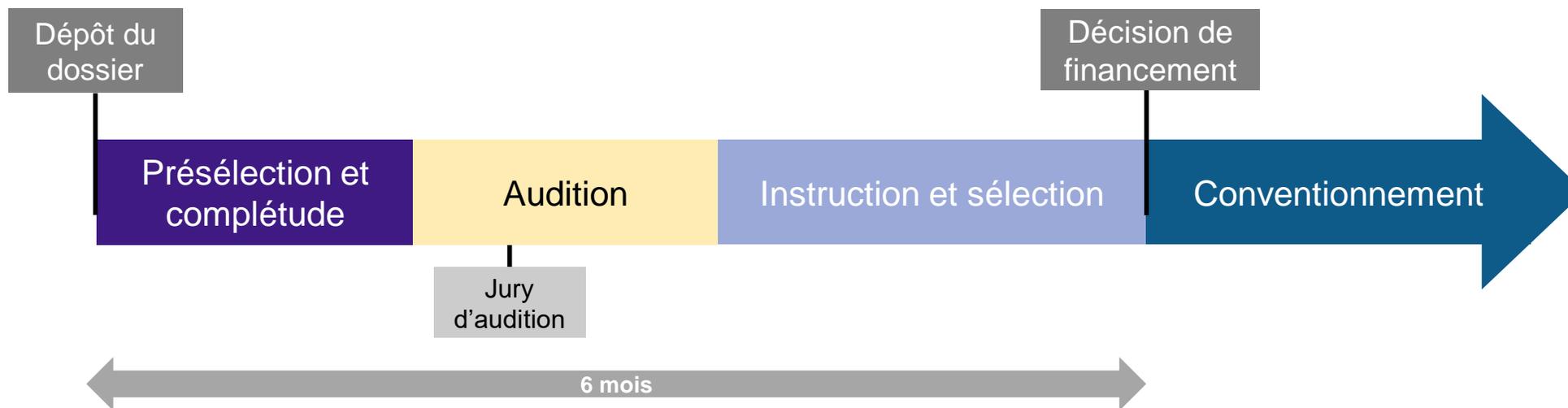
- 40 % pour les stations «Territoires»
- 30 % pour les stations «Métropoles» (10 Métropoles)
- 40% pour les ZFE et noeuds de transport
- Bonification du taux jusqu'à 20% pour les bornes de recharge associées à des batteries

- 75% de subventions
- 25% d'avances remboursables
- Remboursement des AR lié à l'atteinte d'un seuil de CA

Versements des aides

- **1ère tranche : 15%**
- 1 ou 2 versements intermédiaires
- Solde 20 % minimum

Le processus de sélection



CALENDRIER DE LA 3^e RELEVÉ :

- Clôture : 15 juin 2023 à 17h
- Présélection et complétude : juillet 2023
- Auditions : septembre - octobre 2023
- Sélection : décembre 2023



- > Présentation de France 2030
- > Enjeux de l'AAP IRVE
- > Critères de sélection
- > Modalités de financement, dépenses éligibles
- > **Zoom sur les études à produire : études de planification, études d'impact sur le réseau électrique, études d'impact sur les émissions de CO2**
- > Bilan de la 1^e relèvé
- > Questions réponses





- > Présentation de France 2030
- > Enjeux de l'AAP IRVE
- > Critères de sélection
- > Modalités de financement, dépenses éligibles
- > Zoom sur les études à produire : études de planification, études d'impact sur le réseau électrique, études d'impact sur les émissions de CO2
- > **Bilan de la 1e relève**
- > Questions réponses



Carte de localisation des 178 stations





- > Présentation de France 2030
- > Enjeux de l'AAP IRVE
- > Critères de sélection
- > Modalités de financement, dépenses éligibles
- > Zoom sur les études à produire : études de planification, études d'impact sur le réseau électrique, études d'impact sur les émissions de CO2
- > Bilan de la 1e relève
- > **Questions réponses**